



La traite des personnes au Canada

Mémoire présenté par l'Armée du Salut au
Comité permanent de la justice et des droits de
la personne de la Chambre des communes

Juin 2018

Pour en savoir plus :

Bureau des affaires publiques
L'Armée du Salut, territoire du Canada et des Bermudes
2, boul. Overlea, Toronto (Ont.) M4H 1P4

www.armeedusalut.ca

L'Armée du Salut se réjouit de cette occasion de présenter un mémoire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes concernant son étude sur la traite des personnes. Dans le présent mémoire, nous voulons offrir un éclairage fondé sur notre expérience des conséquences bien réelles de la traite des personnes au Canada.

À propos de l'Armée du Salut et de son travail de lutte contre la traite des personnes

L'Armée du Salut a le mandat international d'œuvrer pour les personnes victimes de traite et d'esclavage dans le cadre de sa mission pour la justice sociale. L'Armée du Salut est active dans 128 pays et nombre de ces présences offrent des programmes de lutte contre la traite et l'esclavage.

L'Armée du Salut est le plus grand prestataire de services non gouvernementaux au Canada. Les personnes vulnérables ont accès à nos refuges d'urgence, friperies, programmes de redressement, maisons d'hébergement transitoires, programmes de transition, foyers pour victimes de violence domestique, secours d'urgence et programmes de logement pour les aînés. Nos divers programmes, qui nous ont permis de côtoyer des victimes et des auteurs de ces actes criminels, sont destinés à lutter contre ces problèmes et contribuent à trouver des solutions grâce à la création de services spécialisés.

Au Canada, l'Armée du Salut a mis sur pied et géré l'un des seuls refuges pour les personnes ayant connu la traite, l'esclavage ou des conditions assimilables à l'esclavage. Les jeunes femmes qui s'en disent victimes ont accès à des services d'hébergement et à des programmes d'accompagnement facilitant leur parcours de guérison. Des services d'approche et de gestion de cas sont aussi offerts aux hommes, aux femmes, aux transgenres, aux personnes non binaires et aux jeunes dans le cadre de programmes de soutien sans résidence¹.

Incidence de la traite d'êtres humains sur les personnes et approche globale requise

Nous avons appris que pour sortir de l'exploitation, il ne suffit pas de franchir le seuil d'une porte vers la liberté. Les recherches internationales ont montré que huit à dix tentatives peuvent être nécessaires à une victime pour se sortir réellement d'une vie d'exploitation à jamais. Souvent, la période la plus difficile commence lorsque la guérison s'amorce et les mauvais traitements ont cessé. Les survivants se rendent compte de tout ce qu'ils ont perdu (famille, amis, stabilité, finances,

¹ Pour en savoir plus sur certains des programmes de services directs visant à lutter contre la traite des personnes, consulter l'annexe 1 de ce mémoire.

bien-être, sobriété, animaux domestiques, enfants, etc.) et tout ce qu'ils doivent faire pour les retrouver. Les effets du traumatisme frappent rapidement et de plein fouet, donc sans soutien adéquat, ils peuvent être intolérables. Lorsque le rétablissement commence, beaucoup de victimes n'ont pratiquement aucune aide financière ou sociale, et c'est pourquoi les organismes d'intervention, comme l'Armée du Salut, travaillent sans relâche pour coordonner un vaste réseau de soutien et offrir tous les services requis sans frais.

Selon notre expérience, la réadaptation est une forme de prévention, comme on voit constamment les victimes se faire exploiter à répétition parce qu'elles sont incapables de s'extirper du cycle de la traite. Souvent, les survivants ayant recours à nos programmes sont passés entre les mains de plusieurs exploiteurs dès leur jeune âge, donc sans une aide précoce, le cycle se poursuit, ce qui peut mener à une incarcération, à une disparition ou à un assassinat.

Nous estimons qu'il faut élaborer les lois, les politiques et les programmes en fonction du fait que la toxicomanie peut être un facteur de risque pour les personnes vulnérables à la traite, les victimes ou celles qui tentent de s'en remettre. De plus, nous prôtons un renforcement de l'appui aux programmes d'intervention initiale adaptés aux traumatismes et offerts en concordance avec une cure de désintoxication.

Pratiques exemplaires en services et mesures de soutien au rétablissement

Plus de 250 survivants par année bénéficient de nos programmes visant à lutter directement contre la traite des personnes. L'Armée du Salut est témoin des conséquences désastreuses de toutes les formes de traite, qui réduisent systématiquement les capacités humaines à l'état d'asservissement. Beaucoup de victimes perdent leur estime de soi après un trop grand nombre de blessures et d'agressions, qu'on appelle des traumatismes de type 2. Sur le plan psychologique, les survivants ont de la difficulté à retrouver une identité, sont vulnérables au développement de troubles de la personnalité et de l'humeur, susceptibles de consommer de l'alcool et d'autres drogues pour composer avec leurs problèmes et vivent avec des séquelles après leur rétablissement, notamment des retours en arrière, des cauchemars et des crises convulsives. La reconstruction peut prendre des années, et la plupart des survivants doivent d'abord se stabiliser et remplacer les mécanismes d'adaptation négative, comme l'automutilation, les idées suicidaires, la toxicomanie et les troubles de l'alimentation, par des stratégies positives, comme la pleine conscience, l'exploration personnelle, les outils d'enracinement et la planification de la sécurité personnelle.

Les survivants peuvent mettre beaucoup de temps à vivre réellement libérés de l'exploitation, surtout s'ils n'ont connu aucune autre vie. L'attrait d'un retour en arrière est fort, comme les symptômes d'un traumatisme peuvent rendre une vie ingérable hors de l'environnement chaotique favorable à la traite. Il est long pour eux de redéfinir une nouvelle normale et un nouveau contexte de vie. La majorité des survivants que nous avons soutenus étaient des enfants qui ont grandi sans être pris en charge par le gouvernement ou dont les parents ont vécu les effets cruels de la colonisation. Il faut de la patience, plusieurs chances, des ressources adaptées au traumatisme et à la culture, des approches responsables et éthiques, du soutien professionnel ainsi qu'un vaste réseau d'organismes communautaires pour constituer une structure de soutien. Les survivants doivent reprendre les rênes de leur vie, mais le parcours vers la maîtrise de leur liberté, dont ils ont

été privés, est long et ardu. Pour les personnes qui ont subi ces traumatismes de type 2, le rétablissement est graduel et prend des années. Les survivants sont souvent encouragés à devenir des porte-parole et à aider le personnel avant d'être capables de se rétablir et de mener une vie qui n'est plus liée à la traite. Nous croyons que l'approche la plus appropriée consiste à proposer des programmes où les survivants peuvent donner en retour et vivre une expérience leur permettant de contribuer à l'organisation d'une vie après la traite.

L'importance d'accroître la quantité de mesures et de programmes d'intervention initiale

Les victimes ont indiqué que le rétablissement s'amorce lorsqu'elles commencent à reconstruire leurs capacités humaines et que leurs besoins sont comblés sainement après qu'une personne l'ait fait pour les exploiter (p. ex. logement, amour, appartenance, dépendance). Nos programmes ont pour but de répondre aux besoins essentiels non comblés en leur redonnant un sens. Les capacités humaines sont en voie de reconstruction à partir du moment où un survivant dort toute une nuit sans crier pour la première fois ou, accompagné à une activité spéciale, s'intéresse à un passe-temps ou à un loisir, comme le tricotage, le jardinage, une discipline artistique ou un sport. Il faut rebâtir une vie pour voir une personne se rétablir, c'est-à-dire remplacer sa vie d'exploitation par une nouvelle vie qui ne repose pas seulement sur la survie, mais qui est prospère et extraordinaire. Dans tous nos programmes, nous préconisons une guérison qui se fait à partir de l'intérieur et laisse place aux erreurs ainsi qu'à des ajustements multiples visant à renouveler la motivation.

Les programmes qui sont aujourd'hui les plus fréquemment recommandés au Canada aux survivants de la traite des personnes ne veulent ou ne peuvent pas soutenir les personnes aux premiers stades du rétablissement, parce que les défis sont difficiles à relever et les ressources nécessaires, considérables. Dans le cas de nombreux programmes, l'admissibilité des survivants dépend de leur sobriété, de leur stabilité et d'une aide au revenu. Pour la majorité des personnes prises en charge par l'Armée du Salut, c'est intenable.

Les programmes d'intervention initiale sont la plus grande lacune au Canada, et l'Armée du Salut est le seul organisme à offrir un tel programme pour tout le pays, et dix lits sont offerts. Notre liste d'attente pour ce programme est la plus longue au pays, comme c'est un des seuls à aider les personnes qui viennent de se sortir de la traite et peuvent être instables.

Nous recommandons fortement que des ressources et des efforts soient consacrés à la création de programmes d'intervention initiale à l'échelle du pays, prévoyant des pratiques adaptées aux traumatismes, des cures de désintoxication et du soutien en santé mentale pour les personnes instables.

L'Armée du Salut voit constamment des survivants se démener pour trouver une stabilité au départ. Les programmes externes de traitement des maladies mentales et des toxicomanies présentaient des obstacles, notamment le coût, le contexte mixte, le manque de sécurité, l'absence de mesures d'adaptation aux traumatismes et de longues listes d'attente. Des survivants n'ont pu

avoir accès à ces programmes ou en ont été expulsés rapidement.

Nous recommandons fortement des mesures et des investissements permanents destinés aux programmes d'intervention initiale pour le rétablissement des victimes de la traite qui sont axés sur une sortie progressive de la traite et offerts gratuitement. Nous encourageons la mise en œuvre de programmes qui aident les survivants à se rétablir et à viser des rêves qui leur tiennent à cœur sans composer avec la pression de devenir porte-parole, travailleurs pour le soutien par les pairs ou conférenciers, ce qui peut favoriser un nouveau cycle d'exploitation.

Crise des opioïdes et traite des personnes

Le trafic des personnes et le fléau des opioïdes sont deux crises nationales importantes au pays qui causent des ravages dans nos collectivités et perturbent les vies de personnes et de familles partout au pays. Le chevauchement de ces crises concerne une partie de la population, surtout des jeunes, qui sont doublement menacés et fortement traumatisés par la traite et les opioïdes.

L'Armée du Salut est malheureusement témoin des effets de ces parcours traumatisants sur les personnes et qu'ils mènent souvent à des maladies mentales ou à des troubles liés à la consommation de stupéfiants. La dépendance aux substances, y compris aux opioïdes, est utilisée par les responsables de la traite pour repérer des victimes et garder leur emprise sur elles en favorisant leur toxicomanie, et les victimes s'en servent pour oublier la douleur infligée par une exploitation prolongée.

Les répercussions de la crise des opioïdes sur les personnes exploitées par des trafiquants ne font que mettre en évidence la nécessité d'offrir plus de soutien aux victimes qui tentent de s'en sortir et de mettre fin au cycle de la traite.

Ligne d'appel téléphonique nationale relative à la traite des personnes

L'Armée du Salut se félicite de l'annonce récente des intentions du gouvernement de créer et de gérer une ligne d'appel téléphonique relative à la traite des personnes.

Les résultats obtenus dans les pays dotés de lignes d'assistance téléphonique nationales et régionales ou gérées par des ONG – notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie du Sud-Est – montrent des effets positifs. Au nombre des avantages observés, mentionnons une meilleure compréhension de la traite, la saisie de données importantes relatives à la traite et les mesures de sensibilisation². Par exemple, selon les statistiques américaines pour la période de 2007

² Renseignements sur le National Human Trafficking Resource Centre des États-Unis : <https://polarisproject.org/resources/2015-hotline-statistics> [EN ANGLAIS SEULEMENT]; renseignements sur la ligne d'assistance du Royaume-Uni : www.gov.uk/government/news/enhanced-helpline-to-benefit-survivors-of-modern-slavery [EN ANGLAIS SEULEMENT].

à 2015, la ligne téléphonique nationale a répondu à environ 72 000 appels, aiguillé 8 300 survivants vers des services et organismes de soutien ainsi que signalé 3 000 cas de traite d'êtres humains à la police. Elle fonctionne en tout temps et collabore avec des milliers de prestataires de services et d'organismes communautaires aux quatre coins du pays pour répondre aux besoins des survivants.

Selon les commentaires des survivants ayant recours aux programmes de l'Armée du Salut, nous recommandons que la ligne téléphonique offre du soutien psychologique et non seulement des services d'affectation de ressources et d'aiguillage. Les personnes qui appellent les lignes locales existantes vivent souvent une crise en raison de problèmes de santé mentale et de dépendance, c'est pourquoi elles ont besoin d'une aide immédiate et non d'un simple aiguillage. Il pourrait s'agir de consultation psychologique, d'un réseau de soutien pour les ressources en ligne et par téléphone offertes aux régions de l'intérieur et du Nord.

L'Armée du Salut recommande aussi que la ligne téléphonique canadienne fonctionne en tout temps et donne accès à des ressources d'urgence immédiates aux personnes possiblement en situation de crise.

S'y retrouver dans les systèmes de justice pénale ainsi que d'immigration et d'attribution du statut de réfugié et améliorations possibles

Obstacles à la justice dans le système de justice pénale canadien

Au cours des neuf dernières années, dans les programmes de services de première ligne de l'Armée du Salut, plus de 80 % des personnes ayant survécu à l'exploitation et à la traite ont voulu recourir au système de justice pénale et coopérer avec la police. Les parcours peuvent être relativement positifs comme extrêmement traumatisants et dévastateurs. Les aspects suivants ont posé problème :

- Les survivants ne peuvent consulter suffisamment leur propre avocat. Beaucoup connaissent mal le système de justice pénale et se tournent vers les policiers et le procureur de la Couronne pour discuter de questions très personnelles, comme les demandes d'accès aux dossiers de tierces parties par l'avocat de la défense pour des notes de consultation, les séjours dans un refuge et les programmes de soutien auxquels ils ont eu droit et les questions qui peuvent avoir une incidence sur leurs audiences pour la garde d'enfants appréhendés.
- Les ressources offertes aux survivants qui demandent de l'aide sont inégales, comme les provinces ont des programmes d'aide aux victimes de crime et des services aux victimes différents. Les survivants sont souvent à bout de souffle financièrement ou en faillite et doivent se présenter au tribunal sans allocation pour les repas ni transport sécuritaire.
- Les survivants doivent souvent s'installer dans une autre province ou ville pour des raisons de sécurité. La visioconférence n'étant pas toujours offerte dans les tribunaux, les victimes doivent souvent retourner où elles étaient exploitées afin de témoigner. Pendant ce processus,

elles n'ont souvent pas le choix d'habiter dans des hôtels et des quartiers qui ne sont pas sûrs – ce qui peut compromettre leur rétablissement –, sans budget pour les repas et les dépenses. La plupart des survivants connaissent ainsi des récives de leurs graves problèmes de toxicomanie et de santé mentale. Selon tous ceux qui témoignent depuis un lieu extérieur et sécuritaire, la nervosité diminue, un nouveau traumatisme est évité, la capacité de témoigner clairement s'améliore et le sentiment de sécurité personnelle est préservé. En général, l'issue des affaires de traite est positive lorsque la visioconférence est utilisée ainsi qu'un écran protecteur est offert aux victimes qui souhaitent témoigner en personne.

- Les survivants doivent répondre aux questions très indiscrettes, inappropriées, explicites et personnelles des avocats de la défense, auxquelles doit constamment s'opposer le procureur de la Couronne. En raison de leur victimisation, les survivants sont souvent traumatisés, blessés et durement touchés par l'atteinte à leur vie privée et la honte suscitée par les détails révélés en audience publique. Il n'existe encore aucun équivalent des dispositions sur la protection des victimes de viol pour les survivants de la traite.
- Après leur expérience du système de justice pénale, les survivants décident souvent de faire appel à la justice civile, comme les tribunaux des droits de la personne et les plaintes relatives aux normes du travail, ce qui fait en sorte que des délinquants dangereux s'en tirent avec des pénalités financières minimales sans conséquence pénale et continuent à commettre des crimes dans la collectivité.

Nous recommandons vivement que, dans toutes les provinces, les victimes de la traite pour le travail ou l'exploitation sexuelle puissent recourir gratuitement aux services d'un conseiller juridique personnel.

De plus, nous croyons qu'il faut mettre en place les ressources appropriées qui permettraient aux survivants de participer au système de justice pénale et d'assister aux audiences ainsi qu'adopter des mesures législatives visant à offrir une protection contre les questions traumatisantes et inutiles de la défense.

Nous recommandons aussi la création d'un programme de dédommagement permettant aux survivants de recevoir des produits du crime pour réinvestir dans leur rétablissement et récupérer leur salaire non payé.

Les victimes de la traite peuvent en venir à contribuer à l'exploitation d'autres personnes, ce qui en fait des victimes qui frappent à leur tour comme on dit souvent. Les contrevenants, conscients qu'ils peuvent se détourner de leur culpabilité et partager la responsabilité criminelle, contraignent et entraînent les victimes à prendre part à certains aspects du crime, notamment l'approvisionnement, la violence visant à faire respecter les règles, le recrutement au Canada ou à l'étranger pour des activités au Canada, la collecte de frais de recrutement et de produits du crime, la vente et le coupage de drogues et la gestion de certains volets des affaires, dont l'affichage de publicités et la signature de baux pour des actifs d'origine criminelle. Malheureusement, le système de justice pénale canadien ne tient pas toujours compte de ces réalités, ce qui fait en sorte que beaucoup de personnes victimisées sont susceptibles de vivre un autre traumatisme si elles sont incarcérées et ne reçoivent pas l'aide et les services de réadaptation dont elles ont tant besoin.

Nous encourageons fortement le gouvernement à mettre au point de nouvelles formations afin que les organismes d'exécution de la loi et le système de justice puissent mieux reconnaître les victimes et comprendre ce qu'elles vivent.

Nous recommandons également la création de voies de déjudiciarisation pour les personnes inculpées, dont la toxicomanie, la protection des témoins et la consultation d'un psychologue pendant l'incarcération.

Le Protocole de Palerme

La traite des personnes est un crime transnational et une violation flagrante des droits de l'homme. Le Canada a pris des mesures pour répondre à ses obligations de signataire du *Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes* (le Protocole de Palerme) depuis 2002. Le Canada respecte les directives minimales sur la traite des personnes recommandées par les Nations Unies, mais est toujours considéré comme un pays d'origine, de transit et de destination pour les victimes de la traite.

Le Canada peut être le chef de file mondial des mesures de lutte contre la traite et l'esclavage, mais il existe toujours des obstacles qui ont une incidence négative sur la capacité de prévenir la traite, de poursuivre les trafiquants et de soutenir les victimes. Par exemple, le manque d'uniformité entre les définitions de la traite des personnes à l'échelle nationale et internationale pose des problèmes d'application de la loi et de collecte de données. **L'Armée du Salut recommande au Canada d'utiliser et de maintenir une définition claire, compréhensive, concise et largement adoptée de la traite des personnes, fondée sur le Protocole de Palerme, dans toutes ses lois.**

Nous constatons en particulier un manque de concordance entre les définitions du *Code criminel du Canada* et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). La définition du *Code criminel* correspond à celle du Protocole de Palerme, tandis que la notion d'exploitation est omise dans la LIPR.

Après son adoption du protocole de Palerme, le Canada s'est aussi engagé à combattre la demande qui alimente la traite des personnes. Le paragraphe 5 de l'article 9 du Protocole se lit comme suit : « Les États Parties adoptent ou renforcent des mesures législatives ou autres, telles que des mesures d'ordre éducatif, social ou culturel, notamment par le biais d'une coopération bilatérale et multilatérale, pour décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, aboutissant à la traite. »

La *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE) aide le Canada à respecter son obligation d'éliminer la demande pour le travail de personnes victimes de la traite en luttant contre l'achat de services sexuels. L'Armée du Salut souhaite que la LPCPVE soit appliquée systématiquement, comme elle tient les clients responsables des actes d'exploitation et prévoit des possibilités d'éducation dans les « écoles de michetons » (John Schools) ainsi que des mesures visant à protéger les personnes les plus vulnérables dans nos collectivités, surtout les jeunes.

Lignes directrices sur l'obtention d'un permis de séjour temporaire (PST)

Le Canada est aujourd'hui doté d'un système d'aide aux personnes et aux familles touchées par la traite qui obtiennent des permis de séjour temporaire (PST). Toutefois, selon les renseignements fournis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), très peu de PST sont émis annuellement. De 2011 à 2015, entre 5 et 22 nouveaux PST ont été émis chaque année. Ces chiffres semblent particulièrement bas compte tenu du fait que 80 000 travailleurs étrangers temporaires entrent au pays tous les ans et que le Canada a été reconnu comme un pays de destination pour la traite.

En aidant des survivants de la traite à se retrouver dans le système d'immigration, l'Armée du Salut a été témoin des obstacles importants auxquels sont confrontées les personnes et les familles. Nous avons notamment constaté que les agents d'immigration utilisent et interprètent les lignes directrices de façon discrétionnaire, ce qui crée des incohérences quant aux entrevues accordées avec IRCC, à la reconnaissance des victimes de la traite et à l'émission de PST.

Nous prenons note que, dans son évaluation des PST de 2016, IRCC a reconnu la nécessité de répondre aux problèmes et aux questions opérationnelles et politiques liés à la gestion des cas de victimes de la traite des personnes. **L'Armée du Salut encourage fortement le gouvernement à combler les lacunes de procédure indiquées dans l'évaluation fédérale afin que l'application des règles et des pratiques soit claire, transparente et cohérente à l'échelle du pays.**

L'Armée du Salut aimerait aussi soulever des préoccupations en lien avec la nature délicate des cas de traite et de l'incidence de certaines politiques et procédures sur les victimes. Par exemple, l'intervention de la police est particulièrement problématique pour certaines personnes. Le manuel d'opération sur les PST indique que la coopération avec les organismes d'application de la loi ou dans le cadre d'une enquête criminelle n'est pas une condition préalable à l'émission d'un PST. Toutefois, en pratique, la police demande souvent aux victimes de coopérer ou de faire l'objet d'une enquête poussée avant l'examen de leur dossier. De plus, le lourd fardeau bureaucratique lié à l'émission des PST crée d'autres obstacles pour les personnes qui vivent des situations précaires et possiblement dangereuses, signe que les réalités des victimes de la traite et des personnes qui y sont vulnérables ne sont pas prises en compte.

Le système des PST a été conçu, en partie, dans une optique de réadaptation. Il vise à donner le temps aux ressortissants étrangers de récupérer et de se stabiliser après un traumatisme afin qu'ils puissent déterminer ce qu'ils feront ensuite. Sans ce délai, ils courent un risque accru d'être exploités de nouveau au Canada ou dans leur pays d'origine. La condition préalable d'une intervention de la police mine les possibilités et les objectifs de réadaptation. D'après notre expérience, les personnes ayant obtenu un PST et une chance de réadaptation sont plus disposées et aptes à participer au processus d'application des lois.

L'Armée du Salut recommande que les critères d'identification des victimes de la traite soient révisés pour mieux tenir compte des réalités nuancées que vivent ces personnes et de la définition adoptée dans le Protocole de Palerme, mais qu'une approche axée sur les survivants et les droits de l'homme oriente le processus.

Interprétation restrictive de la définition d'exploitation

La définition du terme exploitation dans le *Code criminel* selon laquelle une personne en exploite une autre si elle l'amène à lui faire croire que sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît est en danger. Toutefois, cette définition reflète mal la réalité pour de nombreuses victimes de la traite qui ne ressentent ou ne montrent pas subjectivement de peur comme l'exige le *Code criminel*.

L'exploitation n'est pas un incident ponctuel, mais est graduelle et se répète sur une longue période. La traite des personnes découle souvent de toute une série de tactiques, comme l'exploitation, la coercition et les déséquilibres dans les rapports de force. Les personnes qui sont victimes de la traite vivent dans un climat de peur. Si on leur demande de distinguer ce sentiment de celui que leur inspire leur état de survie permanent, à savoir qu'elles doivent se défendre ou prouver leur capacité d'être fortes dans les rues et ne correspond pas à l'évaluation que ferait une personne raisonnable de la peur. Par exemple, la Cour a reconnu les répercussions de la coercition dans *Regina c. Reza Moazami*³. En effet, elle a tenu compte de l'ensemble des actes du responsable de la traite pour brosser un « climat de peur » au lieu de demander à la victime d'évaluer leur état de peur réel. Cette approche n'est toutefois pas toujours adoptée par les tribunaux ou Citoyenneté et Immigration Canada.

De la même façon, les victimes de la traite ont besoin de mesures de soutien variées pendant qu'elles se rétablissent de leur expérience. À l'heure actuelle, certains des « remèdes » peuvent exposer les victimes à d'autres préjudices. Par exemple, un travailleur migrant qui parle contre la personne qui les a exploitées peut se voir incarcéré ou déporté. Une grande partie des filières de travailleurs étrangers viennent au Canada parce qu'ils se font embaucher par un seul employeur. Cette situation crée non seulement des barrières pour les personnes qui cherchent de l'aide pour échapper aux personnes qui les exploitent, mais les empêche aussi de faire appel au système de justice.

Les lignes directrices actuelles ne permettent pas aux victimes de la traite d'aspirer au statut de réfugié. Certaines ont pu obtenir le statut de réfugié en raison de facteurs aggravants, comme la discrimination contre les personnes LGBTQ2S+ ou les mutilations génitales féminines. **L'Armée du Salut recommande fortement à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada d'ajouter la traite des personnes à leurs Directives sur les personnes vulnérables, ainsi qu'un cadre d'évaluation précis fondé sur la définition de la traite du Protocole de Palerme.** Nous proposons aussi une révision des volets actuels de travailleurs temporaires au Canada (en particulier les aidants et les travailleurs peu qualifiés) et que plus de voies d'échappement et de

³ 2014 BCSC 1727 (CanLII), par. 508-510.

signalement soient offertes sans suspension de statut ou d'admissibilité à l'emploi.

Les victimes de la traite qui sont des ressortissants étrangers se heurtent à des difficultés particulières lorsqu'elles doivent signaler les crimes qu'elles subissent, en particulier les personnes exploitées pour le travail. Il y a un manque de clarté et de formation concernant l'application de la LIPR (art. 118) par les organismes d'application de la loi aux échelons fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi que l'ASFC, et la LIPR ne précise pas qui doit porter les accusations. C'est pourquoi il arrive qu'aucune accusation ne soit portée, ce qui a une incidence sur la sécurité et l'accès à la justice des survivants.

L'Armée du Salut recommande que tous les organismes d'application de la loi soient formés, soutenus et encouragés à appliquer la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et que des directives précises soient élaborées quant aux compétences des organismes qui partagent le même territoire.

Les Autochtones et l'incidence des camps de travail sur la traite des personnes

L'Armée du Salut est privilégiée de travailler avec des organismes offrant des services aux Autochtones (Métis, membres des Premières Nations et Inuits) du pays dans le cadre de nos divers programmes. Nous utilisons une pratique non colonisatrice pour promouvoir l'équité et la préservation culturelle. Comme des études l'indiquent, les filles et les femmes autochtones sont surreprésentées chez les personnes ciblées et recrutées aux fins d'exploitation. Plus de 40 % de nos clients des programmes de services directs se disent Autochtones.

En particulier, l'établissement des camps de travail dans différents secteurs économiques des régions nordiques et de l'intérieur du Canada crée inévitablement des faiblesses dans les collectivités avoisinantes et les bandes autochtones locales. La planification insuffisante de l'engagement social pour les travailleurs des camps et l'isolement social entraîne une demande qui favorise l'exploitation – en particulier sexuelle de jeunes et d'enfants et de la main-d'œuvre – ainsi que de la violence et un manque de responsabilité, les occupants des camps de travail affichant généralement du mépris pour la préservation des collectivités et des cultures qui les entourent.

Nous recommandons vivement la réglementation des activités de développement social, une formation obligatoire sur les compétences culturelles, ainsi qu'une obligation de rendre des comptes et une présence policière à proximité des camps de travail afin de réduire l'incidence sur les collectivités voisines et l'exploitation des Autochtones. Nous sommes en faveur d'une réglementation en partenariat avec les collectivités autochtones avoisinantes afin de promouvoir l'équité et la participation.

Conclusion

Le Canada a fait des efforts pour jeter les bases d'une intervention nationale et internationale de lutte contre la traite des personnes. Il a beaucoup progressé au cours de la dernière décennie pour jeter ces bases, mais le nombre de victimes repérées et d'accusations portées reste bas. Cela pourrait être attribuable à une incidence généralement faible de la traite et de l'esclavage au Canada, mais plus probablement en raison du fait que malgré nos efforts nationaux, il reste beaucoup d'obstacles qui entravent l'accès à la justice et limitent la sensibilisation aux réalités des activités de traite qui existe au pays.

Tous les ordres de gouvernement doivent accroître fortement leurs investissements afin de repérer et d'aider plus de victimes et d'accuser un plus grand nombre de contrevenants. Les gouvernements provinciaux et locaux ainsi que les organismes communautaires doivent être des parties prenantes d'un plan d'action complet et global fondé sur les droits de la personne, dont ils seront les maîtres d'œuvre et non des appuis passifs. Pour tenir compte des réalités internationales et nationales de la traite, nous avons besoin du leadership de tous les ordres de gouvernement. Nous arriverons à définir et à combler les lacunes seulement si tous les ordres de gouvernement et les collectivités travaillent ensemble.

Annexe 1 – Les programmes de lutte contre la traite des personnes de l’Armée du Salut

En 2009, l’Armée du Salut a fondé le premier programme de services directs visant à lutter contre la traite des personnes au Canada, qui a permis de créer six initiatives dont plus de 250 survivants ont bénéficié d’un océan à l’autre au Canada. Nous gérons les seuls programmes de ce type et sommes consultés à l’échelle de l’Amérique du Nord et du monde au sujet de nos modèles de pratiques exemplaires que nous avons élaborés. En 2017, nous avons reçu le *Prix d’excellence en services offerts aux victimes d’actes criminels* du ministère de la Justice pour notre travail dans ce domaine. De plus, nous gérons aussi des programmes de déjudiciarisation pour les personnes prises dans l’engrenage du système de justice pénale. Voici certains de nos programmes de lutte contre la traite ci-dessous.

Programme d’hébergement pour intervention initiale

Sans le financement des gouvernements, nous avons lancé en 2009 le programme d’hébergement *Deborah’s Gate* en Colombie-Britannique, offert dans un lieu tenu secret, et pris en charge certaines des affaires les plus médiatisées au Canada. Des services sont offerts sans frais dans un environnement de réadaptation global dans toutes les régions du Canada. Nous préconisons des pratiques de réadaptation psychosociales tenant compte des traumatismes subis par les femmes (et les personnes qui s’identifient au genre féminin) qui ont subi l’exploitation et la traite. Nous avons aidé des personnes victimes de la traite pour du travail dans des exploitations agricoles, des hôtels, des laboratoires de fabrication de drogues, ainsi que celles exploitées pour des services sexuels par des proxénètes, des bandes, des sectes, le crime organisé et des familles de même que pour des mariages forcés ou de jeunes filles. Les survivantes peuvent prendre tout le temps voulu, et depuis son lancement, ce programme a permis le rétablissement et la guérison de plus de 160 personnes.

Services nationaux de sensibilisation

Après le lancement de notre programme d’hébergement, nous avons observé une hausse du nombre d’appels de victimes de la traite de toutes les régions du pays intéressées par notre programme *Deborah’s Gate*, incarcérées ou dont les besoins n’avaient pas été comblés par notre mandat d’hébergement. Leur démarche visait à trouver un moyen de s’en sortir, à obtenir l’aide d’organismes d’application de la loi et de sécurité, à demander un PST (pour les victimes de la traite de personnes) ou à définir des plans de rapatriement sécuritaire dans le pays d’origine. Pour répondre à ce besoin, nous avons élargi le programme en créant *New Hope Outreach Services*, qui offre des services de gestion de cas et de coordination de cas aux survivants de la traite et de l’exploitation de tous âges, sexes et milieux afin de les aider à se sortir de l’exploitation grâce à une stratégie de réduction graduelle des méfaits. Les survivants peuvent s’inscrire eux-mêmes, et les services offerts sont respectueux de la vie privée. Nos partenariats nationaux permettent aux survivants de se rendre dans une autre ville ou une autre province pour avoir accès aux programmes, recevoir du soutien en vue d’un

rétablissement et d'une guérison et être accompagnés pour témoigner devant la Cour provinciale ou la Cour suprême. Aujourd'hui, ce programme prend en charge plus de 200 survivants, et une liste d'attente est toujours requise en raison de la forte demande pour cette mesure d'aide.

Programme de préparation à la vie quotidienne

En 2014, l'Armée du Salut a mis sur pied le premier programme axé sur les aptitudes à la vie quotidienne au Canada destiné aux survivants de la traite : *Living Hope*. Ce programme offre aux survivants une aide pratique leur permettant de réapprendre les habiletés de vie qui leur manquent, par exemple : hygiène du sommeil, gestion financière, beaux-arts et aptitudes positives, formation professionnelle de barista, autodéfense, enlèvement de tatouage d'appartenance, résidence en danse (pour les personnes contraintes à la danse érotique) et découverte de thérapies sociales. À ce jour, 921 survivants ont bénéficié de ce programme.

Renouveau (Renew)

En 2017, l'Armée du Salut a créé le premier programme canadien de traitement des maladies mentales et des toxicomanies pour les victimes de la traite. Pendant quatre mois, les survivants suivent un processus novateur : thérapie comportementale dialectique, guérison des dépendances de SMART Recovery, thérapie rationnelle émotive, thérapie artistique et sensibilisation à la sécurité. L'établissement d'une assise de stabilité au cours d'un programme de résidence à temps plein a permis à des survivants d'échapper à l'exploitation, de réduire les rechutes, d'acquérir des compétences essentielles et d'élaborer des stratégies pratiques pour vivre sans mauvais traitements. En tout, 22 personnes ont achevé le programme et 34 y ont participé.

Voix audibles (Voices Raised)

En 2018, l'Armée du Salut a organisé le premier sommet dont l'objectif était de permettre aux survivants de la traite des personnes de se réunir en sécurité, d'avoir accès à des services de formation et d'éducation ainsi que de participer à des processus créatifs. Nous avons aussi tenu un événement visant à proposer des rencontres seul à seul avec des survivants moins stables qui tentent de s'en sortir. Des survivants ont ainsi pu se rencontrer dans le cadre de *Voices Raised*, un sommet privé stimulant, sécuritaire et à l'abri de l'exploitation où ils ont pu évoluer ensemble et apprendre à protéger leur voix en tentant de la retrouver.

Écoles de michetons

Les écoles de michetons (John Schools) sont un programme de déjudiciarisation communautaire pour les personnes qui ont commis une infraction de « communication aux fins de prostitution ». L'école de micheton propose des activités pendant une journée de huit heures et est composée d'un groupe de conférenciers issus de la collectivité. Voici certains des sujets abordés : la violence dans le commerce sexuel, la loi, les risques pour la santé, mythes et réalités du commerce sexuel. Des groupes de discussions ont permis aux participants de réfléchir à leur comportement, à leurs justifications trompeuses et à des enjeux problématiques. Les participants peuvent aussi demander une rencontre privée pour trouver d'autres ressources et obtenir de l'aide au besoin. Il s'agit d'un programme de services rémunérés qui aide à financer le programme Cornerstone.